

Analyse de situations professionnelles

Étude de cas n° 9

Compote en classe

Cas proposé par **Jean-Pierre OBIN**
Inspecteur général de l'éducation nationale (IGEN) honoraire
Expert associé au Centre international d'études pédagogiques

Février 2010

I. Présentation du cas

A. Le contexte	2
B. La situation	2

II. Pièces du dossier

Pièce 1 – Lettre à la proviseure adjointe.....	5
Pièce 2 – Lettre au proviseur.....	6

III. Informations complémentaires	7
---	---

IV. Questionnement	8
--------------------------	---

I – Présentation du cas

A. Le contexte

Le lycée, polyvalent, est situé en centre-ville. Il compte 1 500 élèves (16 Secondes, 17 Premières et 17 Terminales). L'établissement bénéficie d'une image positive. Le nombre de demandes de dérogations entrantes est en constante évolution, le personnel enseignant est stable.

Dans l'ensemble, le public est calme, malgré une évolution des attitudes des lycéens. Celles-ci sont le fait de leur difficulté à gérer les contradictions entre l'évolution des valeurs sociales et les contraintes éducatives, qui leur sont difficiles à assimiler. Les incidents sont peu nombreux, ils sont souvent le fait de malentendus dans la relation enseignants/enseignés. Le traitement de ces incidents est essentiellement basé sur l'oral et ne fait pas l'objet de procédures claires avec un rapport et une sanction. Les enseignants ont pris l'habitude de régler ce type de situation eux-mêmes du fait de relations tendues avec le précédent chef d'établissement (parler de ces incidents aurait pu passer pour un manque de compétence et d'autorité). Le service vie scolaire n'affiche ni projet et ni politique claire. Les trois CPE sont chacune responsables d'un niveau et n'agissent pas de manière cohérente.

Depuis deux ans, la nouvelle équipe de direction s'est engagée dans une démarche active pour rétablir un climat favorable de confiance et de collaboration, en inscrivant les missions et les rôles de chacun dans un projet collectif étayé par des procédures claires.

En ce qui concerne les incivilités, la direction affiche clairement sa volonté d'avoir recours systématiquement à l'écrit pour que chaque situation obtienne une réponse éducative.

[Retour sommaire](#)

B. La situation

La classe de 1ES3 est une classe composée de 24 lycéens qui ne présentent pas un profil d'élèves dits "difficiles". L'équipe pédagogique est une équipe avec des styles contrastés et l'écart peut être important en ce qui concerne le type de regard porté sur l'élève.

Mme B. a été choisie pour être le professeur principal de cette classe. Elle a accepté cette mission suite à une demande de la direction au regard de ses compétences professionnelles et de ses qualités humaines pour accompagner les élèves. Soucieuse de l'importance de cette mission mais inquiète quant à sa capacité à assumer ce rôle, Mme B. a été rassurée lors d'un entretien conduit par la proviseure adjointe. Mme B. est une enseignante de français passionnée par sa discipline, elle ne cesse de propager un enthousiasme indéfectible pour l'enseignement. Rigoureuse, très investie, elle allie à la fois exigence et bienveillance. Elle porte un discours résolument optimiste sur le potentiel d'évolution de l'élève. La pratique de l'évaluation formative est intégrée dans sa pratique pédagogique. Son discours toujours très professionnel et confiant en fait un élément essentiel pour rassurer l'équipe pédagogique et renvoyer aux élèves et aux parents une parole digne.

Au bout de 3 semaines de classe, Mme B. est destinataire, de la part de deux enseignants de SES et d'anglais, de mots de mécontentement sur la classe. Ils pointent l'immaturation des garçons et leur attitude puérile, qui disperse la classe. Mme B. intervient auprès de la classe pour renvoyer le message aux élèves en leur soulignant son étonnement au regard de leur attitude dans son cours. Elle tient alors un discours ayant pour fonction de les responsabiliser.

Parallèlement, une pluie de retenues données par ces mêmes enseignants arrive à la vie scolaire. La CPE en parle à la proviseure adjointe qui va chercher des informations auprès des enseignants de l'équipe pédagogique. Il est décidé d'un rendez-vous avec le professeur principal, Mme B., et la CPE, pour rassembler les avis de chacun et décider des mesures à prendre.

Lors de cet entretien, il apparaît que la classe affiche un double visage "sympathique et travailleur dans certaines disciplines" et "insolent et indiscipliné" dans d'autres, et plus particulièrement avec les deux professeurs de SES et d'Anglais. Quelques élèves se dégagent et il est décidé de profiter de la réunion entre parents et professeurs prévue une semaine plus tard pour convoquer les parents de ces élèves 30 minutes avant la réunion générale. Il s'agit d'évoquer les attitudes de leurs enfants qui ne les mettent pas en situation de réussite et qui compromettent leurs capacités réelles.

Au cours de cet échange, Mme B. rappelle la complexité de remplir la mission de professeur principal quand il s'agit d'aborder des problèmes de discipline avec les élèves, d'autant plus qu'elle ne rencontre pas ces difficultés et ne se reconnaît pas dans le discours et le jugement de ces deux enseignants. Elle présente également la question du respect vis-à-vis de ses collègues quand les élèves viennent à justifier leur attitude dans ces deux disciplines en relation avec les pratiques pédagogiques de ces derniers. Elle dit alors que son positionnement est clair, elle refuse ce type de remarques. À ce titre, elle demande à la proviseure adjointe d'animer la réunion pour qu'elle puisse donner son avis sur la classe en tant que professeur de Français, même s'il tranche avec celui de ces collègues.

La proviseure adjointe rencontre chaque membre de l'équipe pédagogique afin d'expliquer le but de cette réunion et surtout la posture attendue de chacun pour renforcer le discours qui va être tenu aux parents. Cette entrevue avec les parents des élèves "chahuteurs", avant la réunion avec tous les parents, a pour but de ne pas polluer la réunion générale avec les reproches de certains enseignants et de ne pas donner un tableau plus noir que la réalité qui inquiéterait les parents.

La réunion a lieu et afin de responsabiliser chaque acteur dans le suivi de chacun des élèves, il est décidé de mettre en place une fiche de suivi pour que les familles soient tenues au courant de l'évolution de leur enfant.

Dès le lendemain, une maman d'un des élèves appelle la proviseure adjointe pour la remercier de la démarche entreprise, car elle-même est inquiète de l'ambiance agitée de la classe. Pour illustrer ses propos, elle prend l'exemple d'une scène diffusée sur Facebook où un élève est en train de manger une compote en classe pendant le cours de Français. La proviseure adjointe dit son étonnement et sa préoccupation sur le fait que ce film soit publié sur Facebook et dit à la maman qu'elle va faire venir son fils pour l'entendre dès qu'elles auront rattrapé.

La proviseure adjointe va dans le bureau de la CPE pour avoir des informations et dans le but d'agir au plus vite. Quand elle entre dans le bureau, elle voit cette dernière en compagnie de Mme B. Elles travaillent sur la mise en œuvre des fiches de suivi. Elle les informe de l'incident et il est décidé d'aller

chercher l'élève. Mme B. n'ayant pas cours, elle se propose en tant que professeur principal d'assister à l'entretien.

L'élève est reçu par la proviseure adjointe, la CPE et le professeur principal. La proviseure adjointe conduit l'entretien. L'élève ne semble ni intimidé ni sûr de lui, et est assez surpris de sa convocation. On aborde alors le film sur Facebook et, de lui-même, il propose d'aller sur sa page pour montrer ce dont il s'agit et de l'enlever.

Il replace le film dans le contexte. Il sortait de la cantine où il était en retard à cause du service chargé, il a emporté sa compote qu'il n'a pas pu manger. Pendant que Mme B. faisait l'appel, il a sorti sa compote pour la manger et à ce moment-là, un copain, trouvant la scène amusante, a sorti son portable pour le filmer. Le soir même, ce même camarade le publiait sur Facebook.

Mme B. assiste à l'entretien mais n'intervient pas.

Au regard de la situation, il est décidé de convoquer les élèves en commission disciplinaire dès la semaine suivante.

Suite à cette décision Mme B. écrit une lettre à la proviseure adjointe (*pièce n° 1*) et un courrier au chef d'établissement (*pièce n° 2*).

[Retour sommaire](#)

II – Pièces du dossier

Pièce 1 – Lettre à la proviseure adjointe

Madame B.
Professeur agrégé de Lettres

à Madame L.
Proviseure adjointe

Le 9 octobre 2009

Je me permets de vous écrire, car je souhaite que ceci soit porté à la connaissance des élèves convoqués mardi 13 octobre 2009 en commission de discipline.

J'ai été abasourdie jeudi matin par ce que j'ai tout d'abord considéré comme une stupide blague de potache mais j'avoue, à ce moment-là, ne pas avoir réalisé l'ampleur et la gravité des faits.

Comme cela ne correspond pas au travail que je fais en classe, ni à la relation de confiance et de respect mutuel que j'ai pour habitude d'établir avec les élèves, je ne me sentais pas vraiment concernée ni spécialement atteinte et, bien que déçue et même écoeurée par l'attitude de ces élèves, j'étais plutôt prête à oublier. Mais, à la réflexion, il apparaît que les "dégâts" sont bien plus importants que ce que je pouvais soupçonner dans ce qu'il faut bien avouer ma "naïveté", ma trop grande foi en l'humain...

Il s'agit en fait d'une diffamation, d'une calomnie qui se répand, puisque mise en ligne sur Facebook.

J'ai aussi le sentiment d'avoir été manipulée, puisque pour réaliser ce "film", il a bien fallu m'occuper ailleurs, me poser une question ; cela laisse supposer que l'on peut en toute impunité manger sous mes yeux, s'amuser sans que je m'en aperçoive et que je suis donc une parfaite imbécile.

Mon honneur de professeur passionné par son métier est piétiné, tout le travail accompli depuis 30 ans au service de l'Éducation nationale anéanti par la bêtise de quelques adolescents immatures, cela est inacceptable.

Mes collègues au lycée commencent à m'en parler, je parlais de "dégâts"... le terme ne me paraît pas trop fort.

Je serais en droit de porter plainte, je ne le ferai pas, mais j'exige qu'un droit de réponse (une réhabilitation en somme) soit publié sur ce fameux Facebook ou sur tout autre support propre à être largement diffusé.

Je vous prie de croire, Madame le proviseur adjoint, à l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Mme B.

[Retour sommaire](#)

Pièce 2 – Lettre au proviseur

Madame B.
Professeur agrégé de Lettres

à M. C.
Proviseur

Le 12 octobre 2009

Je vous prie, Monsieur le proviseur, de bien vouloir accepter ma démission de la charge de professeur principal en classe de 1ES3.

Compte tenu des faits survenus dans cette classe, qui me semblaient dans un premier temps anodins, mais qui se révèlent avoir des répercussions calomnieuses, voire diffamatoires que je ne soupçonnais pas, je ne peux plus assurer avec la sérénité nécessaire cette tâche.

Je vous prie de croire, Monsieur le proviseur, à l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Mme B.

[Retour sommaire](#)

III – Informations complémentaires apportées en séance par l'auteur du cas

- **Concernant les élèves**

- **Les élèves concernés ont-ils déjà été sanctionnés ?**

Un des élèves (celui qui a mangé la compote) fait partie des élèves agitateurs et a déjà eu des punitions (heures de colle). L'autre est un élève tranquille qui n'a pas eu de sanctions ni de punitions.

- **Concernant l'enseignante, Mme B.**

- **A-t-elle déjà occupé des fonctions de professeur principal ?**

Oui, auparavant, dans un autre établissement. Elle était alors en collège.

- **Comment est-elle perçue par les autres enseignants ?**

De manière générale, Madame B. est appréciée de ses collègues et n'est pas isolée, ni stigmatisée dans ses pratiques, elle est respectée pour sa bonne humeur et son empathie.

- **Concernant l'entretien**

- **Mme B. et la CPE sont-elles intervenues pendant l'entretien ?**

Non, c'est la proviseure adjointe qui a mené l'entretien et aucune des deux n'est intervenue.

- **Concernant les enseignants de SES et d'anglais**

- **Les enseignants de SES et d'Anglais ont-ils des problèmes de discipline ?**

L'enseignant de SES est également professeur principal d'une Terminale ES qui est considérée comme difficile et n'a pas de problème de discipline.

L'enseignant d'Anglais a, lui, des problèmes de discipline dans toutes ses classes, et dans celle-ci l'indiscipline est plus grande.

- **Concernant le fonctionnement de l'établissement**

- **Y-a-t-il un registre des sanctions ?**

Oui.

- **Comment est procédé au choix des professeurs principaux ?**

C'est l'équipe de direction qui les choisit sur la base du volontariat. Quelquefois, comme dans le cas de Mme B., des enseignants sont sollicités. Personne n'est désigné sans son accord.

[Retour sommaire](#)

IV – Questionnement

Quelle analyse faites-vous de cette situation ?

La démarche proposée pour l'analyse de ce type de situations est détaillée dans le document de l'auteur intitulé "[grille d'analyse](#)"

Les principales questions à se poser sont récapitulées ci-dessous :

" (...) Les grilles d'analyse le plus souvent utilisées – psychologiques, psychanalytiques, sociologiques ou psychosociologiques – sont extérieures à la sphère professionnelle des personnels de direction. Leur utilisation permet souvent d'éclairer une situation, mais rarement de mieux agir : le chef d'établissement n'est ni un thérapeute ni un travailleur social. La grille d'analyse proposée ici est fondée à l'inverse sur les normes d'action *internes* des situations professionnelles scolaires : le droit, norme interne de l'institution ; la morale et l'éthique, normes d'action intériorisées des acteurs (...).

Le droit

(...) En pratique, l'étude de cas se poursuit donc par la recherche des éléments et des aspects juridiques présents (ou qui devraient l'être) dans la situation. Les questions le plus souvent posées par l'animateur pour lancer ou relancer cet examen sont :

- que doit-on faire (ou surtout ne pas faire) dans cette situation ?
- que devrait faire (ou surtout ne pas faire) tel protagoniste dans la situation ?
- que disent les textes (le décret de 1985, le règlement intérieur...) à ce propos ?
- d'autres parties du droit ne sont-elles pas concernées ?

La morale

(...) En pratique, l'étude de cas commence par l'examen des éventuels éléments moraux présents dans la situation, autour de deux questions bien distinctes :

- certains comportements peuvent-ils se comprendre par les impératifs moraux de certains protagonistes ?
- l'égalité dignité de tous a-t-elle été respectée ?

L'éthique

(...) En pratique, après avoir balisé le cas par les obligations morales et juridiques, l'étude se poursuit par l'abord de la dimension éthique, autour de deux recherches successives bien distinctes :

- l'élucidation des conduites d'acteurs, en particulier des valeurs au nom desquelles ils agissent ou proposent d'agir ;
- la recherche de la meilleure (ou moins mauvaise) manière d'agir si l'on était à la place de... (du chef, de l'adjoint...).

Dans cette toute dernière partie de l'étude, directement centrée sur les perspectives d'action, les questions le plus souvent posées aux membres du groupe par l'animateur sont :

- au nom de quoi proposez-vous cette solution ?
- comment, selon vous, agir au mieux pour...(l'élève, le professeur, la famille, vous-même, l'établissement...)?
- quelles tensions percevez-vous entre ces choix possibles et les dimensions juridiques et morales ?
- en fin de compte, que choisissez-vous de faire et pourquoi ? "

[Retour sommaire](#)